

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 11 (1873)  
**Heft:** 26

**Artikel:** Une bonne vieille histoire : que chacun croit connaître et que tous liront avec plaisir : (suite)  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-182341>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

pas en entendant les cris douloureux de ses enfants, en voyant couler les larmes amères de son épouse, d'un père, d'une mère tourmentés par la faim.

Le pain se vendit jusqu'à un franc la livre.

Dans le Jura, comme en 1531, l'on fit du pain avec des lichens, avec la racine de gentiane. Dans d'autres cantons, on mangeait l'écorce intérieure du pin et du sapin, l'herbe des champs, les feuilles des arbres, les marrons, etc., etc. On s'arrachait jusqu'aux restes des animaux morts d'épizootie contagieuse; enfin, l'on prépara du pain avec de l'orge, de la paille et du cumin des prés.

Les temps de pareilles calamités sont souvent aussi ceux des plus belles actions. Nous en citons un exemple : un jeune collégien, qui craignait que tant de malheurs ne lui permissent pas de continuer ses études, se réduisit, pour toute nourriture, aux herbes sauvages ramassées dans les champs. Ses condisciples devinèrent bientôt sa détresse et lui offrirent le produit de leurs petites épargnes. Il en acheta du pain qu'il porta à son père malade et revint plus gaiement à sa nourriture rustique.

Le Conseil d'Etat du canton de Vaud, voyant la modicité de la récolte des grains, leur renchérissement effrayant dans toute l'Europe et l'impossibilité de s'en procurer autrement qu'en faisant venir à grands frais des blés achetés à l'étranger, invita, dès le mois de septembre 1816, les municipalités, les corporations et les citoyens à prendre part à une souscription ayant pour but d'assurer à notre canton un approvisionnement suffisant, jusqu'à la récolte suivante.

Cet appel ne fut pas vain. Des sommes considérables furent versées de toutes parts; les communes et des particuliers souscrivirent pour une somme de huit cent mille francs; l'Etat fit le reste. On réalisa ainsi le capital énorme de 2,375,858 francs anciens, soit près de *trois millions cinq cent mille francs*, nouvelle monnaie, qui furent affectés à l'achat de 79,000 quintaux de blé, répartis entre les souscripteurs au prix d'achat.

Comment guérir une jeune et jolie femme qui se prétend malade ?

Un médecin en vogue de la Chaussée-d'Antin a une recette infailible pour ces cas-là.

Il a recours, non aux pharmaciens, mais à la toilette.

Tout dernièrement, il était appelé auprès d'une jolie et élégante névralgique, tout éplorée.

Après après avoir tâté le pouls du sujet et demandé à voir la langue, l'homme de l'art s'est écrié :

— Je vois ce que c'est !

Là-dessus il a laissé une ordonnance ainsi conçue :

- 1° Un cachemire des Indes ;
- 2° Un nouveau chapeau à plumes ;
- 3° Un second écrin.

Dès le lendemain, la malade était sur pied pour essayer la toilette.

On sait que l'Assemblée nationale française va s'occuper très prochainement d'une loi ayant pour objet de prohiber le duel ou de le rendre impossible. On raconte à ce sujet un épisode assez curieux :

Deux seigneurs suédois avaient eu entre eux un différend.

Voulant le terminer, ils crurent ne pouvoir mieux y parvenir qu'en se battant en duel.

Cependant comme il était défendu, sous peine de la vie, d'en venir à cet excès, ils jugèrent à propos, l'un et l'autre, d'avoir recours à Gustave-Adolphe, leur souverain.

Ayant appris leur dessein, ce prince refusa d'abord d'y consentir.

Néanmoins, après quelques instances, il y donna son agrément, à condition toutefois que les deux adversaires viendraient le lendemain se battre en sa présence.

Le roi, accompagné de sa cour, et suivi du bourreau qu'il avait appelé, se trouva le jour suivant au lieu marqué pour le combat.

Après avoir témoigné combien la scène qui allait se passer lui déplaisait, Gustave-Adolphe ajouta :

— Je ne veux pas rétracter la parole que j'ai donnée. Battez-vous, soit ; faites en gens de cœur.

Puis, s'adressant au bourreau :

— Quant à toi, ajouta-t-il, dès que l'un des deux sera tombé sous les coups de son ennemi, tu couperas la tête à l'autre et tu me l'apporteras.

Là-dessus il se retira.

Les duellistes, voyant qu'il s'agissait de mourir tous les deux, n'eurent plus aucune envie de se battre, mais ils se retirèrent aussitôt.

Et Gustave-Adolphe dit :

— Voilà comment on tranche une difficulté.

Pour en revenir à la loi qu'on discutera prochainement à Versailles, il paraît qu'on y édictera des peines excessivement sévères à l'adresse des duellistes et de leurs témoins. — Des années de prison et des amendes énormes ; — cela empêchera-t-il de se battre — pour des riens ? Espérons-le.

## UNE BONNE VIEILLE HISTOIRE

QUE CHACUN CROIT CONNAÎTRE ET QUE TOUS LIRONT AVEC PLAISIR

(Suite.)

### VIII

Désespéré d'avoir le malheur de sa fille à se reprocher, le baron ne peut se résoudre à en être plus longtemps le témoin ; si au bout de deux ans, elle n'est point accoutumée à son sort, il prononce que cette époque sera celle de la séparation des deux époux et qu'il la ramènera chez lui. Mais, avant de quitter le Pays de Vaud, il croit devoir une visite à Grandson. En arrivant, il trouve la dame de Mont-Faucon au chevet du lit de son neveu, et Grandson presque agonisant, en délire. Le malheureux prenant le baron pour Gérard, dégage brusquement sa main de la sienne, en s'écriant : « Traître... tu voudrais aussi m'enlever cet anneau?... » et le rapprochant de son cœur, il proteste qu'on ne l'aura qu'avec sa vie.

Touché de retrouver un sentiment aussi tendre dans le désordre des idées du chevalier, le baron soupira en se rappelant que cet anneau était un don de sa fille. Le détail des soins dont le malheureux s'occupait dans les intervalles de

son délire l'intéressa davantage encore. Après s'être préparé à la mort et avoir pourvu à sa sépulture par des dons considérables faits au chapitre de Lausanne, il avait établi pour châtelain de Grandson, Jordan de Montenach, gentilhomme de la même maison que les barons de Belp, mais sous l'express condition d'être en toute rencontre aux ordres de la dame d'Estavayer. La jeune et charmante Ancelise, à qui Grandson venait d'assurer une fortune brillante, en la reconnaissant pour sa fille, devait être le prix de ce dévouement absolu qu'il exigeait du châtelain de Grandson. Ainsi Catherine, dont la position dangereuse peut exiger des secours d'un moment à l'autre, aura un défenseur assuré dans un homme qui porte le même nom qu'elle; et cette ressource est due à la tendre sollicitude d'Othon.

De retour auprès de sa fille, le baron n'osa l'instruire qu'à demi de l'état où il avait laissé son voisin; mais Grandson, destiné à savourer l'infortune, ne devait pas mourir de douleur; il guérit, grâce à la nature qui sauve trop souvent les malheureux. Tout le rappelait en Bourgogne; mais un charme fatal l'arrêtait au bord du lac de Neuchâtel; il passait des journées entières à le parcourir en bateau de pêcheur. C'était à l'époque où Mathilde, cette sœur aimable du sombre Gérard, arriva chez son père comme on l'a vu au commencement de cette histoire.

Accablée par la chaleur d'une journée étouffante, Mathilde avait quitté vers le soir son amie Catherine pour aller respirer le frais sous quelques arbres voisins du château; et Catherine attendait à sa fenêtre que ce vent léger qui souffle à l'approche de la nuit vint rafraîchir l'air brûlant.

Dès l'après-midi, un orage avait paru se préparer; l'horizon se chargeait d'épais nuages, le tonnerre grondait au loin, et les bateliers avertis par ces sinistres avant-coureurs, s'empressaient d'aborder. Un seul bateau, immobile au milieu du lac, vis-à-vis de la fenêtre de Catherine, ne paraissait pas même vouloir se dérober au danger. Soit par quelque pressentiment inexplicable, soit peut-être seulement en vertu de cette pitié si puissante sur le cœur des femmes, Catherine s'intéresse à ce bateau. Cependant l'orage s'approche, les vents sifflent, les ondes s'agitent, le ciel est en feu; et tous les dangers réunis menacent la frêle nacelle, poussée avec violence du côté d'Estavayer. Bientôt elle est à la portée de la vue, et ne renferme qu'un seul pêcheur dont l'air et la taille, entrevus à la lueur des éclairs, offrent à Catherine des rapports frappants avec Othon. Le bateau est près d'être submergé à ses yeux; elle en frémit; ses mains se lèvent vers le ciel pour l'implorer; et c'est dans cette attitude que le farouche Gérard le surprend. Un coup d'œil jeté sur le lac lui fait découvrir cet esquif ballotté par les vagues; aussitôt devinant son rival, il le dévoue au naufrage. « Puisses-tu rejoindre ton frère au fond de ces eaux! » murmure entre ses dents l'atroce jaloux. Mais Catherine absorbée n'entend point cette imprécation barbare. Une préoccupation si profonde redouble la fureur d'Estavayer.

— C'est pour ton amant que tu pries.... ingrate!

— Que le ciel soit propice à l'innocence, répondit Catherine; il doit être permis de prier pour les malheureux.

En ce moment les vents s'apaisent, la fureur des vagues paraît se calmer, et l'azur du ciel perce les nuages. « Le voilà sauvé! s'écrie Gérard d'un ton terrible, mais c'est pour périr de ma main. »

— Il est sauvé....! répète Catherine avec l'accent de la joie, ô mon Dieu, je n'ai plus rien à te demander.

— Va..., dit le jaloux, je saurai t'éloigner de l'élément perfide qui trompe ma haine, et qui sert si bien ton amour. Je saurai du moins prévenir de nouvelles offenses, c'est le ciel et l'enfer que j'en atteste.... et dès demain, tu seras transférée à Moudon.

— Vous avez le droit de m'opprimer, répond Catherine, mais vous n'avez pas celui de vous offenser.

Mathilde n'obtint pas la permission de suivre son amie dans sa nouvelle demeure; et Catherine fut bien plus sensible à cette rigueur qu'au chagrin du déplacement; elle s'attendait à trouver un local âpre et sauvage: elle croyait n'apercevoir au-delà de la ville que des déserts incultés, hé-

rissés de forêts ou de rochers. Son attente fut agréablement trompée. Le château de Forel, résidence des seigneurs d'Estavayer à Moudon, est situé au milieu de rians vergers; ce n'est point la retraite inexpugnable d'un guerrier; c'est l'habitation commode d'un citadin fortuné! Tout auprès, la Broie baigne l'enceinte d'un vaste promenoir, prolongé en forme de croissant; et son cours est ombragé par un double rang des plus beaux arbres. A l'extrémité de cette charmante prairie, on passe la rivière sur un pont de bois, et du côté de la ville, le promenoir touche à l'église, dont l'architecture gothique a précisément le genre de beauté convenable au local. Cette esplanade qui sert à la fois de place d'armes aux jours du danger et de promenade dans les jours de fête, est pour l'ordinaire déserte, mais l'univers entier n'offre pas à la mélancolie un asile plus attrayant. La dame d'Estavayer y trouve un charme indéfinissable et ne manque jamais, après avoir fait ses dévotions dans l'église, d'aller s'asseoir au bord de l'eau pour y rêver.

Un jour, au sortir des vêpres, Luce sa gouvernante, se promenant près de là en attendant sa maîtresse, aperçut venir un chevalier. Celui-ci qui avait sa visière baissée, s'approcha et lui dit tout bas: « Dame Luce n'a donc pas mémoire de ses amis? » Aussitôt elle reconnut Othon de Grandson. Et, tout émue elle s'écria: « Que venez-vous faire céans? Ne craignez-vous pas de causer de nouveaux chagrins à ceux qui vous aiment!.... Hélas, ils n'en ont pas besoin! »

— Rassure-toi, ma chère Luce, répond le chevalier; je sens trop bien, hélas! que nous ne devons point respirer le même air; et c'est pour cette raison que je pars. Je vais mettre des mers entre elle et moi.

Luce s'informa soigneusement de ce voyage d'outre-mer que méditait Othon. Elle apprit qu'il suivait à Londres son ami Enguerrand de Coucy, fils du sire de Coucy et de Catherine d'Autriche, lequel allait épouser Isabelle, fille d'Edouard III. Ce départ était un dernier sacrifice fait au repos de la dame d'Estavayer, qu'Othon ne laissait pas sans frémir au pouvoir de son époux. Mais Catherine doit savoir que le châtelain de Grandson est à ses ordres; Othon supplie Luce de le rappeler à sa maîtresse dans l'occasion. S'il pouvait obtenir la faveur d'un dernier adieu, il lui ferait comprendre l'utilité de cette ressource... Faudra-t-il donc qu'il s'éloigne sans la revoir?

Luce ne répond point au chevalier, mais elle lui indique d'un coup d'œil l'endroit solitaire où Catherine est assise; et les deux amants sont réunis. Un entretien douloureux et tendre absorbe bientôt toutes leurs facultés, et debout devant sa dame charmante, Othon s'enivre du plaisir de la contempler, lorsqu'un cri perçant de Luce leur faisant tourner la tête, ils voient à quatre pas d'eux un glaive étinceler dans la main de Gérard. Grandson portant à l'instant la sienne sur la garde de son épée, fixe sur l'époux de Catherine un regard qui peint à la fois l'horreur, le mépris et l'indignation.

— Ne craignez rien, femme céleste, dit-il à Catherine; puis s'adressant à Gérard: « Et toi, cherches-tu la guerre ou la paix?... Choisis, mais choisis à l'instant. (A suivre.) »

La gelée du 27 avril ayant occasionné la perte presque complète de la récolte des noyers, plusieurs agriculteurs ont pensé remplacer l'huile de noix par celle de l'œillette, et ont en conséquence semé cette plante. On sait que l'huile de l'œillette, ou *pavot* cultivé, est d'un goût excessivement fin et agréable. — Disons en passant que l'opium fourni par le pavot est extrait de la coque et non de la graine, qui n'en contient point.